EPREUVES ORALES DE LANGUES VIVANTES

CONCOURS D'ADMISSION OUVERT AUX ETUDIANTS DE CLASSES PREPARATOIRES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET LITTERAIRES

OBJECTIFS DE L'EPREUVE

Cette épreuve d'oral, qui est complémentaire de l'écrit, a pour objectif de tester la capacité du candidat à s'exprimer correctement dans la langue et à faire passer un message claire et précis, à partir d'une **analyse personnelle d'un extrait de presse**.

NATURE DE L'EPREUVE

Les deux épreuves orales de langues vivantes (anglais et autre langue) consistent pour le candidat en un entretien de 20 minutes avec un examinateur.
Le support proposé au candidat est un texte extrait de la presse, de 500 mots (+ / - 10 %), traitant de thèmes très divers : actualité économique, sociale, politique, culturelle et problèmes de société.

MODALITES DE L'EPREUVE

Préparation : 20 minutes

Chaque candidat dispose de 20 minutes de préparation durant lesquelles la prise de note est autorisée.
La préparation à ce genre d'épreuve implique une capacité de lecture rapide.
Outre le temps de lecture (5 à 6 minutes), la préparation doit être utilisée par le candidat pour établir un plan, effectuer une **courte présentation des idées essentielles** et **dégager la problématique du texte**.

Epreuve orale : 20 minutes

L'épreuve se déroule en deux parties d'une durée à peu près équivalente.

Première partie : ≈ 10 '

Le texte sert de support de discussion pour cette première moitié de l'entretien qui comportera :

➔ **Une présentation personnelle** sans paraphrase **des éléments essentiels du texte.**

➔ **Un commentaire avec une prise de position sur le sujet ou sur un aspect du sujet.**

Le temps de préparation ne permet pas au candidat d'effectuer un compte rendu exhaustif du texte. L'évaluation portera donc plus particulièrement sur la compréhension globale de la problématique du texte.

Cette première partie de l'épreuve est réservée au candidat. L'examinateur pourra être amené à intervenir en cas de dépassement de la limite du temps imparti, ou de grande difficulté du candidat pour exprimer ses idées.

Deuxième partie : ≈ 10 '

La deuxième partie sera réservée à l'échange et à la discussion avec l'examinateur sur le sujet.
Des thèmes plus larges pourront également être abordés.
Ce dialogue qui suit l'exposé du candidat aura pour objet de tester le degré de compréhension du texte, la capacité du candidat à l'exprimer librement et d'évaluer d'une façon générale les connaissances culturelles des pays de la langue étudiée.
La compréhension auditive du candidat pourra être appréciée par la réaction du candidat aux questions posées qui devraient au fur et à mesure de l'entretien devenir de plus en plus complexes.

EVALUATION

- **Critères linguistiques – évalués sur 20**

- ***Prononciation*** : discrimination phonétique, rythme, intonation.
- ***Grammaire et vocabulaire*** : variété et précision dans le choix des structures syntaxiques, variété, précision et justesse des choix lexicaux.

- **Critères de communication – évalués sur 20**

- ***Développement et cohérence de l'argumentation*** : compréhension du texte et pertinence du commentaire, richesse des connaissances culturelles, choix des exemples, enchaînement des idées.
- ***Communication*** : débit, capacité d'engager une discussion, aisance, compréhension et réaction aux questions.